

Séance du Conseil Municipal

Du 06 Décembre 2021

Lundi 6 décembre 2021 à 18 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme COUPERIER Julie, M. MILLION Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET Cécile, M. MANNEVILLE Raphaël et M. ROCHE Denis.

Excusés : Mme CHAUFOUR Sandrine, M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et M. BELGARDE Joseph qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire rappelle que suite à la réunion de la commission d'Appel d'Offre du 6 décembre 2021 pour la réhabilitation du Fort, il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Elle présente le tableau récapitulatif des offres reçues établi par le Bureau d'étude GEOVAL; 2 entreprises ont remis une offre suite à la mise en concurrence : COLAS et DELAVET.

Après délibération et sur proposition du bureau d'étude, le Conseil Municipal décide de retenir à la majorité (9 pour, et 1 abstention M. MILLON ne prenant pas part au vote) l'entreprise COLAS et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2022.

La séance a été levée à 18h50